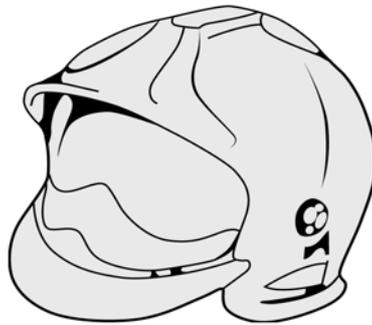


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2007-4

ANNEE 2007

Edition du 20 avril 2007

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2007-4

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2007

| | |
|--|----|
| 2007 – 001 - Approbation de procès-verbaux | 4 |
| 2007 – 002 – Compte de gestion 2006 | 5 |
| 2007 – 003 – Compte administratif 2006 | 6 |
| 2007 – 004 – Situation des AP/CP au 31/12/06..... | 7 |
| 2007 – 005 – Transformations, suppressions et créations de postes..... | 10 |
| 2007 – 006 – Transformation d'un CDD en CDI | 12 |
| 2007 – 007 – Organigrammes du SDIS | 13 |
| 2007 – 008 – Journée « solidarité » 2007 | 14 |
| 2007 – 009 – Réforme de la formation des SPV | 16 |
| 2007 – 010 – Régime indemnitaire..... | 17 |

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
13 AVRIL 2007**

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 avril 2007

OBJET

2007 – 001 - Approbation de procès-verbaux

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 avril 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :

Mrs Hamel, Gorges, Huwart, Lethuillier et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux des séances des 17 novembre et 8 décembre 2006.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-4 du : 20 avril 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 16 avril 2007

est exécutoire à la date du : 20 avril 2007

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 avril 2007

OBJET

2007 – 002 – Compte de gestion 2006

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 avril 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau, Térouinard, Vella.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :

Mrs Hamel, Gorges, Huwart, Lethuillier et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, après en avoir débattu, arrête le compte de gestion de l'exercice 2006 établi par Mme la payeuse départementale.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-4 du : 20 avril 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 16 avril 2007

est exécutoire à la date du : 20 avril 2007

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 avril 2007

OBJET

2007 – 003 – Compte administratif 2006

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 avril 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hamel, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau, Térounard, Vella.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :

Mrs Gorges, Huwart, Lethuillier et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Sur proposition de M. Vella, doyen d'âge de l'assemblée et en l'absence de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2006 joint en annexe.

**Le doyen d'âge
du conseil d'administration**

Guy VELLA

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-4 du : 20 avril 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 16 avril 2007

est exécutoire à la date du : 20 avril 2007

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 avril 2007

OBJET

2007 – 004 – Situation des AP/CP au 31/12/06

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 avril 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hamel, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau, Térounard, Vella.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :

Mrs Gorges, Huwart, Lethuillier et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 12 avril 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, clôture l'AP n° 11 relative à l'acquisition de matériel de désincarcération et prend acte de la situation des AP/CP au 31/12/2006, qui est la suivante, avant prise en compte des reports :

| AP 1 Construction CSP Ecole | | | | |
|------------------------------------|--------------------------------|--------------|---------------|--------------------|
| Montant | Réalisé avant le 01/01/2006 | Réalisé 2006 | CP 2007 | CP au-delà de 2007 |
| 36 500 000,00 | 57 176,20 | 29 196,19 | BP 150 000,00 | 36 263 627,61 |

| AP 11 Matériels de désincarcération | | | | |
|--|--------------------------------|--------------|---------|------------------------|
| Montant | Réalisé avant le 01/01/2006 | Réalisé 2006 | CP 2007 | CP au-delà de 2007 |
| 259 945,00 | 0,00 | 259 944,62 | 0,00 | Clôturée le 13/04/2007 |

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-4 du : 20 avril 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 16 avril 2007

est exécutoire à la date du : 20 avril 2007

| AP 20 Opérations globalisées CS/CI 2003 | | | | |
|--|--------------------------------|--------------|---------------|--------------------|
| Montant | Réalisé avant le 01/01/2006 | Réalisé 2006 | CP 2007 | CP au-delà de 2007 |
| 4 207 000,00 | 486 262,29 | 262 063,60 | BP 800 000,00 | 2 658 674,11 |

| AP 21 Opérations globalisées CS/CI 2004 | | | | |
|--|--------------------------------|--------------|---------------|--------------------|
| Montant | Réalisé avant le 01/01/2006 | Réalisé 2006 | CP 2007 | CP au-delà de 2007 |
| 4 570 000,00 | 9 331,99 | 7 466,66 | BP 500 000,00 | 4 053 201,35 |

| AP 24 Acquisition de 6 CCR | | | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|--------------|---------|---|
| Montant | Réalisé avant le 01/01/2006 | Réalisé 2006 | CP 2007 | CP au-delà de 2007 |
| 960 430,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | Clôturée le 09/06/2006 globalisée avec AP 31 |

| AP 25 Antares | | | | |
|----------------------|--------------------------------|--------------|---------|--------------------|
| Montant | Réalisé avant le 01/01/2006 | Réalisé 2006 | CP 2007 | CP au-delà de 2007 |
| 3 782 599,20 | 113 628,00 | 1 721 261,28 | BP 0,00 | 1 947 709,92 |

| AP 26 Acquisition de VSR | | | | |
|---------------------------------|--------------------------------|--------------|---------------|--------------------|
| Montant | Réalisé avant le 01/01/2006 | Réalisé 2006 | CP 2007 | CP au-delà de 2007 |
| 1 302 347,00 | 0,00 | 455 050,42 | BP 846 788,00 | 508,58 |

| AP 27 Opérations globalisées CS CI 2005 | | | | |
|--|--------------------------------|--------------|---------------|--------------------|
| Montant | Réalisé avant le 01/01/2006 | Réalisé 2006 | CP 2007 | CP au-delà de 2007 |
| 2 710 000,00 | 0,00 | 2 988,82 | BP 250 000,00 | 2 457 011,18 |

| AP 28 Grosses réparations programme 2005 | | | | |
|---|--------------------------------|--------------|---------|--------------------|
| Montant | Réalisé avant le 01/01/2006 | Réalisé 2006 | CP 2007 | CP au-delà de 2007 |
| 300 000,00 | 95 096,46 | 88 477,00 | BP 0,00 | 116 426,54 |

| AP 29 Extension direction | | | | |
|----------------------------------|--------------------------------|--------------|---------------|--------------------|
| Montant | Réalisé avant le 01/01/2006 | Réalisé 2006 | CP 2007 | CP au-delà de 2007 |
| 650 000,00 | 2 201,60 | 14 065,26 | BP 500 000,00 | 133 733,14 |

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-4 du : 20 avril 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 16 avril 2007

est exécutoire à la date du : 20 avril 2007

| AP 30 Bip et Pocsag | | | | |
|----------------------------|--------------------------------|--------------|--------------|--------------------|
| Montant | Réalisé avant le 01/01/2006 | Réalisé 2006 | CP 2007 | CP au-delà de 2007 |
| 120 000,00 | 42 892,14 | 22 563,74 | BP 30 000,00 | 24 544,12 |

| AP 31 Acquisition de 17 CCR | | | | |
|------------------------------------|--------------------------------|--------------|-----------------|--------------------|
| Montant | Réalisé avant le 01/01/2006 | Réalisé 2006 | CP 2007 | CP au-delà de 2007 |
| 2 637 087,00 | 0,00 | 0,00 | BP 2 234 631,00 | 402 456,00 |

| AP 32 Opérations globalisées 2006 | | | | |
|--|--------------------------------|--------------|---------------|--------------------|
| Montant | Réalisé avant le 01/01/2006 | Réalisé 2006 | CP 2007 | CP au-delà de 2007 |
| 3 000 000,00 | 0,00 | 0,00 | BP 300 000,00 | 2 700 000,00 |

| AP 33 Grosses réparations 2006 | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|--------------|--------------|--------------------|
| Montant | Réalisé avant le 01/01/2006 | Réalisé 2006 | CP 2007 | CP au-delà de 2007 |
| 300 000,00 | 0,00 | 89 025,84 | BP 50 000,00 | 160 974,16 |

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-4 du : 20 avril 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 16 avril 2007

est exécutoire à la date du : 20 avril 2007

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 avril 2007

OBJET

2007 – 005 – Transformations, suppressions et créations de postes

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 avril 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hamel, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau, Térounard, Vella.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :

Mrs Gorges, Huwart, Lethuillier et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 12 avril 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

- la suppression d'un poste d'adjudant
- la création d'un poste de major,
à compter de la parution de la liste d'aptitude, un adjudant ayant été reçu récemment à l'examen professionnel d'accès à ce grade

- la suppression d'un poste de major
- la création d'un poste de sergent,
un major ayant demandé à bénéficier de sa retraite au 01/10/2007 et le choix de la dernière commission de recrutement du SDIS s'étant porté sur un sergent de SPP.

- la suppression d'un poste d'attaché
- la création d'un poste de rédacteur-chef,
un agent du groupement administratif et financier ayant obtenu une disponibilité depuis le 15 août 2006 et le choix de la dernière commission de recrutement du SDIS s'étant porté sur un rédacteur chef.

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-4 du : 20 avril 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 16 avril 2007

est exécutoire à la date du : 20 avril 2007

- la suppression d'un poste d'attaché
- la création d'un poste de technicien supérieur
- la création d'un emploi spécifique (article 3, alinéa 4 de la loi n° 84.53 modifiée) pour un informaticien spécialisé dans la gestion des réseaux informatiques associé à la VOIP, suite au départ à la retraite d'un agent de la filière administrative et compte tenu du nouveau profil de poste établi. Le poste non utilisé sera fermé au conseil d'administration suivant le recrutement.

- la suppression d'un poste de sapeur pompier professionnel
- la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, à compter du 1er mai 2007, le conseil d'administration, dans sa séance du 20 décembre 2002, ayant autorisé l'élargissement aux cadres d'emploi des filières administrative et technique en ce qui concerne le recrutement des postes d'opérateur depuis 1er janvier 2003.

- la création d'un poste de technicien supérieur
- la création d'un emploi spécifique (article 3 alinéa 4 de la loi 84 .53) pour un technicien numérique HF radio, qui pourrait être utilisé pour le cas où le service ne trouverait pas le profil souhaité dans le cadre de la FPT
- la suppression d'un poste de contrôleur de travaux principal à la date de recrutement d'un agent dans l'un des emplois créés ci-dessus, suite à l'admission à la retraite d'un agent contrôleur principal de travaux le 30 juin 2006 et à la spécificité du profil du poste établi pour son remplacement.

- la suppression d'un poste de technicien supérieur
- la création, par anticipation, d'un poste de contrôleur de travaux, afin de remplacer un technicien dont le poste est vacant depuis le 1^{er} octobre 2006, et suite au choix de la commission de recrutement du 1^{er} mars dernier qui s'est porté sur un agent militaire de carrière dont le dossier sera examiné au mois de mai par la commission nationale d'orientation et d'intégration.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-4 du : 20 avril 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 16 avril 2007

est exécutoire à la date du : 20 avril 2007

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 avril 2007

OBJET

2007 – 006 – Transformation d'un CDD en CDI

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 avril 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hamel, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard, Vella.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :

Mrs Gorges, Huwart, Lethuillier et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 12 avril 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la reconduction, en contrat à durée indéterminée, sur la grille des techniciens supérieurs, à compter du 16 mai 2007, du contrat du dessinateur-cartographe, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition au droit communautaire à la fonction publique.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-4 du : 20 avril 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 16 avril 2007

est exécutoire à la date du : 20 avril 2007

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 avril 2007

OBJET

2007 – 007 – Organigrammes du SDIS

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 avril 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hamel, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau, Térounard, Vella.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :

Mrs Gorges, Huwart, Lethuillier et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 12 avril 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les organigrammes du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir joints en annexe.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-4 du : 20 avril 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 16 avril 2007

est exécutoire à la date du : 20 avril 2007

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 avril 2007

OBJET

2007 – 008 – Journée « solidarité » 2007

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 avril 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hamel, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau, Térounard, Vella.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :

Mrs Gorges, Huwart, Lethuillier et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 12 avril 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, entérine les propositions suivantes pour les années à venir concernant la journée de solidarité prévue par la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 :

- Pour les personnels en SHR toutes filières confondues (administrative, technique, sportive et sapeurs-pompiers professionnels) : le lundi de Pentecôte sera considéré comme un jour férié non travaillé. La journée de solidarité sera déduite des journées ARTT des agents ou le cas échéant des journées de congés ordinaires pour les agents ne travaillant que 35 heures hebdomadaires.
- Pour les sapeurs pompiers professionnels postés en CSP : ils doivent réaliser, chaque année, un équivalent de 1765 heures. Le travail sera organisé comme habituellement.
- Pour les opérateurs du CTA/CODIS : le temps de travail est fixé à 1607 heures ; les opérateurs du CTA/CODIS travailleront comme habituellement.

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-4 du : 20 avril 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 16 avril 2007

est exécutoire à la date du : 20 avril 2007

- Pour les cadres permanents du CTA /CODIS : le temps de travail restera identique, soit 2287 heures de temps de présence réparties sur des périodes de 24 heures. Le travail sera organisé comme habituellement.
- Pour les sapeurs-pompiers volontaires : le lundi de Pentecôte étant un jour férié, il sera appliqué le taux horaire de rémunération afférent à ce jour.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-4 du : 20 avril 2007
transmise au contrôle de la légalité le : 16 avril 2007
est exécutoire à la date du : 20 avril 2007

Pour le président,

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 avril 2007

OBJET

2007 – 009 – Réforme de la formation des SPV

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 avril 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hamel, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau, Térounard, Vella.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :

Mrs Gorges, Huwart, Lethuillier et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 12 avril 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à la majorité moins une abstention de M. Fauve, adopte le dispositif relatif à la réforme des formations des SPV mis en place, conformément au rapport joint en annexe.

**Le président
du conseil d'administration**

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-4 du : 20 avril 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 16 avril 2007

est exécutoire à la date du : 20 avril 2007

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 13 avril 2007

OBJET

2007 – 010 – Régime indemnitaire

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 avril 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs de Montgolfier, Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hamel, Hériot, Jaulneau, Leblond, Sirdey, Sourisseau, Térounard, Vella.

M. Venot donne pouvoir à M. Favrat

Absents, excusés :

Mrs Gorges, Huwart, Lethuillier et Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 12 avril 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte, à compter du 1^{er} janvier 2007, le régime indemnitaire suivant complétant ainsi le tableau du régime indemnitaire défini le 8 décembre 2003 : Filière sanitaire et sociale – cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux :

- Grade de « biologiste, vétérinaire et pharmacien de 2^{ème} classe
 - Grade de « biologiste, vétérinaire et pharmacien de 1^{ère} classe
 - Grade de « biologiste, vétérinaire et pharmacien de hors classe
 - Grade de « biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle
- ☞ Indemnité spéciale de sujétions
- ☞ Prime de service et de rendement

Il est précisé que l'attribution du taux individuel, dans la limite du taux maximum autorisé par grade, des primes et/ou indemnités fait l'objet d'un arrêté du président.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-4 du : 20 avril 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 16 avril 2007

est exécutoire à la date du : 20 avril 2007